

COMMUNE DE
VEUREY VOROIZE
38113

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le 6 Mai, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2019

PRESENTS : G. JULLIEN, JM.QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE, V.EUGENE, JJ FRESSON, P.HERAUD, JM MAY, M.RAMUS, C.ZWOLAKOWSKI

ABSENTS EXCUSES : S.LETEXIER, D.RIZET, A.PIERRE, V.EUGENE

Pascale RIGAULT a été élue secrétaire

**N° 32 / 2019: OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°10/2019 PRISE EN DATE DU 25/03/2019**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de retirer la délibération n°10/2019 prise en date du 25/03/2019 car elle ne respecte pas le lien des taux d'imposition pour l'année 2019. Il propose aux membres du Conseil Municipal de débattre à nouveau selon les remarques des services de la Préfecture dans leur courrier reçu en date du 27 avril 2019.

Aussi après avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de RETIRER la délibération n°10/2019 du 25/03/2019 et

DECIDE de VOTER et d'APPLIQUER les taux suivants pour le Budget Primitif 2019 lors de cette même séance, à savoir

TAXE D'HABITATION	7,75 %
TAXE FONCIERE (BATI)	18.25%
TAXE FONCIERE (NON BATI)	44,59 %



Les documents afférents au calcul des contributions directes seront modifiés et transmis à nouveau au Bureau des Finances Locales de la Préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Guy JULLIEN
Maire

VOTANTS :10	CONTRE :0	ABSTENTIONS :1	POUR :9
-------------	-----------	----------------	---------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 13/05/2019 /publié le